Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260321-2026_03_024-DE

CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU
KASTELL-NEVEZ-AR-FAOU

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix-huit heures trente minutes (**21 mars 2026** à 18 h 30), le Conseil municipal de la commune de CHATEAUNEUF-DU-FAOU, dûment convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ar Sterenn, sous la présidence de Monsieur Tugdual BRABAN, Maire.
La convocation a été affichée en Mairie le 17 mars 2026.

Etaient présents : BRABAN Tugdual, DEROUT Nathalie, DELAPORTE David, LALLOUET Michèle, LEVENEZ Jacques, GARNIER Fabienne, NOEL Bernard, PERON Liza, L'HARIDON Lionel, LAMBOLEY Annick, TOULANCOAT Anthony, DUFOUR Gwénaëlle, CHAMINAND Frédéric, COSQUER Marième, LE SANN Renan, CARRIOU Cyrielle, GOARNISSON Mathieu, CADUDAL Elodie, RIOU Yvon, CORBEL Sabrina, GRISON Tristan, HANQUIER Fabienne, CORRE Marion, GLEVAREC Frédéric, THELLIEZ Nicole, MARQUE Michel.

Était absent excusé : FERELLEC Christophe.

Était absent : /

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 26

Pouvoir :
FERELLEC Christophe donne pouvoir à LE SANN Renan.

Secrétaire de séance : DEROUT Nathalie

N° 2026-03-024 : Charte de l'élu local

Rapporteur : BRABAN Tugdual

Conformément à l'article L2121-7 du CGCT, Monsieur le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local lors de la première réunion du Conseil Municipal immédiatement après l'élection du Maire et des Adjoints.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260321-2026_03_024-DE

Il a indiqué qu'en annexe de cette charte, le chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux (partie législative et partie réglementaire) a été joint lors de la transmission des rapports relatifs à la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte de la charte de l'élu local et dit que la lecture de celle-ci a été faite.

La Secrétaire de séance,
DEROUT Nathalie



Le Maire,
BRABAN Tugdual

